

COMMUNE DE BOFFRES**Compte – Rendu N° 09-2016****Réunion du Conseil municipal du 28 novembre 2016**

L'an deux mil quinze le 28 novembre 2016 à 20 heures 00

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale.

Etaient présents : Mmes, Bos, Bourghelle, Blanc, Kohler, Orban, Roumanet, Saint – André

Messieurs : Durand, Edmont, de Pampelonne, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

16.037 : Fondation Patrimoine adhésion

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation Patrimoine. Le tarif de l'adhésion est de 50€ minimum pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le conseil municipal par 14 voix pour décide de verser la somme de 50€

16.038 : Demandes de subvention par l'association les Anciens Combattants et Ecran Village

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des demandes de subventions des associations suivantes :

- Les Anciens Combattants, et Ecran Village

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide par 14 voix pour d'attribuer 80€ à l'association des Anciens Combattants, et par 11 voix pour et 3 abstentions, 80€ à Ecran Village.

16.039 : Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du rapport de la Chambre Régionale des Comptes en date du 28 Octobre 2016 concernant la saisie par le Préfet d'un montant de 9533.72€, pour le règlement des participations de la commune à l'Ecole Départementale de Musique.

Le Conseil municipal en prend acte.

16.040 : Mutuelle Nationale Territoriale : Avenant au Contrat maintien de salaire

Monsieur le Maire est autorisé par 14 voix pour à signer l'avenant au contrat Maintien de salaire, concernant la participation de la commune, en matière de protection sociale

COMMUNE DE BOFFRES

Prévoyance en faveur du personnel communal. A compter du 1^{er} janvier 2017, le taux est fixé à 1.43%.

16.041 : Numérotation des quartiers et habitations de la commune.

Monsieur le Maire propose La Société GEO pour effectuer la prestation d'adressage, le montant du devis est de 1914 TTC, et la SARL TTI ROCHETAILLÉE pour la fourniture et fabrication des plaques et numéros, pour un montant de 10989.60€TTC.

Le conseil par 14 voix pour accepte la proposition de Monsieur le Maire.

16.042 : Calade du Coquetier et escalier Montée du village

La restauration de la calade du Coquetier et l'escalier de la Montée du village aura lieu en 2017.

Le montant des travaux est de 20279.43 €ttc pour la restauration de la calade, et 6352.71€TTC pour l'escalier.

Une souscription sera mise en place par la Fondation du Patrimoine.

Le conseil municipal par 14 voix pour autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

16.043 : Encarts publicitaires dans le Bulletin municipal

Le montant des encarts publicitaires dans le prochain bulletin municipal est fixé à 100 et 150€.

Questions diverses :

- Réunion à la CCRC concernant le PLUi le 1^{er} décembre à 18H.
- 2 référents à la CCRC pour une commission Habitat/Logement /social : Mme Bos et Mr Mandier.
- Le Plan de déneigement est mis en place.
- CCAS : 30 Personnes participent au repas de Noël et 55 Colis sont distribués, et 8 à des personnes dans les EPHAD.

Vu pour être affiché le 29 novembre 2016, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire

R. EDMONT


